

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE

VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026

date de convocation : 15/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 20 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15/07/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES Jean-Julien, PARISE Denis RECHATIN Mathis, ROUANET Benjamin, SALVY Gérald, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : ANTONUCCI Alexia, D'ARGOUBET Sabine, GERMA-LEBEL Cécilia, RENARD Lauriane,

D'ARGOUBET Sabine donne procuration à TRILLA Karine
GERMA-LEBEL Cécilia donne procuration à BOUTELEUX Marie
RENARD Lauriane donne procuration à SALVY Gérald

2026-07-57 Convention de mise à disposition de service de la CCF au profit de la commune

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de service de la CCF au profit de la Commune.

La convention a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Cette convention précise que la CCF a mis à la disposition de la Commune une partie de ses services pour l'implantation de mobilier urbain (3 potelets le long de la rue de la Nègrette (RD29) suite à l'accident du 19 avril 2026

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Monsieur le maire propose également de l'autoriser à signer toutes les futures conventions liées à ces mises à disposition si aucune autre solution plus économique n'est trouvée.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le Conseil Municipal à **18 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 abstention**

- **Autorise** le maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de son personnel pour l'implantation du mobilier urbain (3 potelets le long de la rue de la Nègrette (RD29) suite à l'accident du 19 avril 2026
- **Autorise** la maire à signer les futures conventions et devra en rendre compte à chaque conseil municipal

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
Pour	18 (3 votes par procuration)
Contre	0
Abstention	0